

**Barème  
Honoraires Gestion**

HONORAIRES DE GESTION				
PRESTATIONS	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % TTC de l'encaissement	6%	7%	8%	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 <sup>ère</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (en cas de départ du locataire)	●	●	●	
Restitution du dépôt de garantie	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Reddition trimestrielle des comptes (en conformité avec l'article 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances : de la remise du dossier à huissier pour commandement de payer jusqu'à la procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	100 € TTC
Gestion des sinistres : déclaration des sinistres, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	●	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux, dossier ANAH	○	○	●	4% TTC du montant des travaux TTC
Assurances loyers impayés et détérioration immobilière (% TTC du montant des encaissements annuels) [rayer la ligne en cas de refus de souscription]	○	○	○	3.8 % TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	○	○	○	Directeur Gestion : 100 € TTC Gestionnaire : 80 € TTC Assistant(e) : 50 € TTC

- Prestation comprise dans le montant des honoraires
- Prestation optionnelle payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20 %

